

Attestation de loyer

A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil...

Art. D 542-17 et R 831-11 du code de la Sécurité sociale

Arrêté du 23 août 1986

Nom et prénom ou raison sociale (du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : l'ommune d'Aussac - Vadalle

Adresse : 61, rue de la République 16560 AUSSAC - VADALLE

N° de téléphone : 05 45 20 61 60

N° de fax : 21 600 242 000 13

Adresse mél : maurie

@ aussac-vadalle.fr

certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) : SECHERRE Géa et M. ou Mme (nom et prénom) : CAILLE Douan est (sont) locataire(s) en titre depuis le 01/10/2021 du logement situé (adresse complète) 54, rue de la République 16560 AUSSAC - VADALLE

S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? oui non

Surface réelle du logement (en mètres carrés) : 122 m²

S'agit-il d'une colocatation (sauf concubinage) ? oui non. Si oui nombre de colocataires (y compris le demandeur) 1

Montant mensuel du loyer (payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)

- Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois : octobre 2021

Loyer sans les charges : 500 € Montant des charges : 20 € Si meublé : montant charges comprises 520 €

Montant total du loyer en cas de colocation : 520 €

- Mois de juillet, précisez l'année : 2021

Loyer sans les charges : 500 € Montant des charges : 20 € Si meublé : montant charges comprises 520 €

Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? oui non

S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : juillet 2021

S'agit-il d'une sous-location ? oui non. Si oui s'agit-il d'une sous-location :

dans une famille d'accueil par une association autre (préciser) :

S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille oui non

Si le logement est conventionné

• code bailleur 16560

• code agence 16560

• code programme 16560

• code locataire 16560

• n° de convention 16560

signée le 01/10/2021 renouvelée le 01/10/2021

S'il s'agit d'un logement pour lequel l'allocation de logement est versée automatiquement au bailleur

• code bailleur 16560

• code agence 16560

• code locataire 16560

Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois)

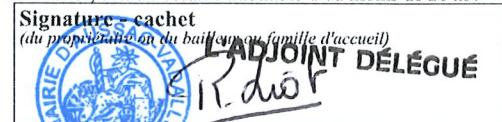
oui non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)

Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : oui non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
 - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
 - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³.

A Aussac - Vadalle Le 05/10/2021

Signature - cachet
(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)

R.F.
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf/MSA

P 5002503 W Date de 1^{ère} demande : 05/10/2021

ATTLOG N° d'allocataire :